

COMMUNE DE PLOERMEL - 56800

**Projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
DE LA NOE VERTE**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale portant
sur le projet de création de la ZAC**

Par délibération en date du 14 mars 2011, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement concernant le secteur de la Noé Verte et ayant pour objet :

- De concevoir un projet d'aménagement global tant sur le plan paysager, des constructions que des usages
- Définir un plan de circulation qui prenne en compte les déplacements automobiles, piétons et vélos
- D'intégrer et valoriser les contraintes environnementales : gestion des eaux pluviales, des zones humides, des ressources énergétiques, des eaux usées
- De développer un programme d'habitat en proposant une offre de logements diversifiée (et une mixité sociale)

Tout au long de ces études et aux différentes étapes stratégiques de l'élaboration de ce projet, une concertation active a été menée avec la population et les riverains, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et de la délibération en date du 22 octobre 2012 fixant les modalités de cette concertation.

Le projet de dossier de création de ZAC, et en particulier l'étude d'impact, ont été transmis à la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne le 10 juin 2015.

La DREAL a émis un avis sur ce projet de ZAC en date du 7 août 2015.

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, le dossier de création de la ZAC de la Noé Verte dont l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (DREAL), l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet seront mis à la disposition du public, en Mairie de Ploërmel, du 12 au 26 octobre 2015 et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

L'adresse de la mairie est la suivante : Place de la mairie - BP 133 – 56804 Ploërmel cedex

Un registre sera mis à disposition du public permettant de formuler des observations.

Après cette période, le Conseil Municipal de la commune délibèrera sur le bilan de la mise à disposition.

À Ploërmel, le

Pour ordre et par délégation, Pierre- Jan Jarno

Adjoint à l'urbanisme et à l'environnement